

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17034681

ode

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

21-02-2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0417.207.094**

Dénomination

(en entier) : **FABRIDECO**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **7711 DOTTIGNIES-MOUSCRON, BOULEVARD D'HERSEAUX 83**

**Objet de l'acte : NOMINATION D'ADMINISTRATEURS - RENOUVELER AU DEBUT LES
MANDATS D'ADMINISTRATEURS (DELEGUES) - DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION - POUVOIRS**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et du procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 décembre 2016:

I. la nomination comme administrateur, pour une période qui commence le 1 janvier 2017 et qui finira immédiatement après l'assemblée générale de 2022, de:

- Monsieur Rudy OLLEVIER, demeurant à 8940 Wervik, Politieke Gevangenenlaan 1;
- Monsieur Jimmy OLLEVIER, demeurant à 8980 Beselare, Geluwestraat 72.

II. la renouvellement au début des mandats d'administrateurs, pour une période qui commence le 1 janvier 2017 et qui finira immédiatement après l'assemblée générale de 2022, de:

- La SCA Telifra (TVA-BE0463.535.779 / RPM Gand, division Ypres), avec siège social à 8940 Wervik, Menensesteenweg 40, représentée par son représentant permanent, monsieur André OLLEVIER, demeurant à 8940 Wervik, Geluwesesteeweg 124, comme administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration;
- Madame Jacqueline PAUWELS, demeurant à 8940 Wervik, Geluwesesteeweg 124, comme administrateur et comme administrateur délégué;
- Madame Heidi OLLEVIER, demeurant à 8980 Zonnebeke, Everzwijnhoekstraat 1, comme administrateur et comme administrateur délégué.

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par la majorité des membres du conseil d'administration, ainsi que par un administrateur délégué agissant seul.

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par les administrateurs délégués, agissant séparément.

La personne ou les personnes chargées de la gestion journalière disposeront en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

A l'égard des banques et entreprises offrant du service public, cela comprend entre autres : l'ouverture de tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, la réalisation et l'approbation de toutes les opérations sur les comptes ouverts et à ouvrir, la résiliation ou la clôture des comptes et l'encaissement du solde, la représentation de la société pour toutes les opérations auprès des entreprises offrant du service public, tels que chemins de fer, poste, téléphone, eau et autres, sans restriction de montant.

Un administrateur délégué
Pour la SCA Telifra
André Ollevier
gérant - représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).